

Venez faire vos achats et rejoignez les
Éleveurs de moutons de race pure de
Nouvelle-Écosse à l'

ALL CANADA SHEEP CLASSIC

8 au 11 juillet 2026

parc des expositions de Pictou,
Nouvelle-Écosse



décembre 2025

Les inscriptions sans papier sont désormais disponibles !

Dans le cadre de l'engagement du conseil d'administration à maintenir le coût des enregistrements et des transferts à un niveau abordable pour nos membres, la SCÉM et le SCEA proposent désormais une option d'enregistrement sans papier aux éleveurs qui ne souhaitent plus recevoir de copie papier de leurs documents d'enregistrement.

Outre cette option sans papier, les éleveurs pourront désormais imprimer une copie non officielle d'un document d'enregistrement via la rubrique « Gérer mon compte » du site web du SCEA.

Les éleveurs auront la possibilité de passer à l'enregistrement sans papier pour les futurs enregistrements, mais les documents d'enregistrement papier pour les animaux déjà enregistrés devront toujours être conservés.

Cette option est entièrement facultative, mais si vous choisissez d'y adhérer, vous devrez contacter la SCÉM pour vous désinscrire. Des documents d'enregistrement individuels peuvent être demandés, mais des frais administratifs peuvent être facturés par le CLRC.

Les enregistrements électroniques seront disponibles au prix de 8 \$ par animal (plus les taxes et redevances applicables).

Pour les personnes intéressées, vous trouverez une liste complète des questions fréquemment posées à la page 4 de ce bulletin d'information. Les producteurs qui souhaitent s'inscrire à ce système sont priés de contacter Melanie Overduin au SCEA.

Contacter le SCÉM

Sarah Brien, General Manager

téléphone: 1-866-956-1116

courriel: office@sheepbreeders.ca

courrier: 18-539 Willow Road
Guelph, ON N1H 7G3

web: www.sheepbreeders.ca



SCEA registraires des moutons

Melanie Overduin (EN/FR)

téléphone: 1-877-833-7110 x 306

courriel: melanie.overduin@clrc.ca

Mohamed Ismail (EN)

téléphone: 1-877-833-7110 x 305

courriel: mohamed.ismail@clrc.ca

Veillez à ce que vos informations soient à jour.



Lauréat de la bourse d'études 2026

Le conseil d'administration de la SCÉM tient à féliciter la lauréate de la bourse d'études 2026, Mavis Carberry, de Bresleau, en Ontario ! Mavis est actuellement inscrite au programme de diplôme d'associé en technologie vétérinaire de l'Université de Guelph, au Ridgetown College.

L'engagement de Mavis envers l'industrie dépasse les limites de sa ferme familiale, où elle passe son temps à élever son propre troupeau de moutons Southdown de race pure et à aider aux tâches agricoles. Elle participe activement au programme 4-H, tant dans des rôles de leadership que dans le mentorat de nouveaux membres et de membres plus jeunes, tout en leur permettant d'utiliser ses animaux, et elle a participé à diverses foires, notamment la Royal Agricultural Winter Fair.

« Je suis vraiment reconnaissante à la SCÉM pour cette bourse, qui m'aide à me rapprocher de la réalisation de mes rêves dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie ovine », a déclaré Mavis. Son dévouement, son leadership et son amour pour l'industrie ovine incarnent véritablement l'esprit de ce prix.

Poste de directeur adjoint à pourvoir

Le conseil d'administration recherche un membre de la SCÉM âgé de 18 à 21 ans (au 31 décembre 2026) pour occuper un poste de conseiller sans droit de vote au sein du conseil d'administration de la SCÉM pendant deux ans.

Il s'agit d'une occasion pour les jeunes membres de découvrir le fonctionnement d'une association ovine nationale et de participer activement aux travaux d'un conseil d'administration. Le directeur junior devra participer aux conférences téléphoniques, à l'assemblée annuelle et, si possible, à l'All Canada Sheep Classic.

Si vous ou l'une de vos connaissances souhaitez occuper le poste de directeur junior pour 2026 et 2027, veuillez envoyer une lettre de motivation d'une page au bureau de la SCÉM à l'adresse office@sheepbreeders.ca avant le 5 décembre 2025.

10e concours photo annuel



Préparez vos appareils photo !

Le 10e concours photo annuel sera de retour en 2026.

Préparez vos photos de moutons de race pure à soumettre, ou assurez-vous de prendre des photos dignes d'un prix avant le 1er janvier !

La période de soumission sera du 1er janvier au 28 février 2026.

Enquête sur la tremblante menée par l'ACIA et l'Université de Calgary

L'Université de Calgary et l'ACIA recherchent des producteurs pour répondre à un sondage afin de les aider à évaluer la compréhension et la sensibilisation de l'industrie à la tremblante du mouton ainsi que ses répercussions économiques.

[Cliquez ci-dessous pour participer au sondage.](#)



Financement disponible auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Si vous êtes un nouvel agriculteur ou si vous souhaitez développer votre exploitation existante, le programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA) facilite le financement grâce à des prêts garantis par le gouvernement et destinés aux agriculteurs. Que vous ayez besoin de terres, d'équipements ou de mises à niveau, la LCPA peut vous aider à concrétiser vos projets.

Empruntez jusqu'à 500 000 \$, bénéficiez de taux d'intérêt réduits et profitez d'options de remboursement flexibles. Contactez dès aujourd'hui votre institution financière pour découvrir comment un prêt du programme LCPA peut vous être utile.

[Pour en savoir plus, consultez le site web de l'AAFC, ici.](#)

Événements à venir

19 mai 2026 - Date limite d'inscription au All Canada Sheep Classic

8-11 juillet 2026 - All Canada Sheep Classic Pictou, Nouvelle-Écosse

Vous organisez un événement susceptible d'intéresser les éleveurs de moutons à travers le Canada ? Faites-le-nous savoir à l'adresse office@sheepbreeders.ca.



Nous remercions nos partenaires pour leur soutien continu aux événements organisés par la SCÉM, tels que l'assemblée annuelle et le Classic.



Inscription électronique – Foire aux questions

S'agit-il d'un changement obligatoire ?

Non. Il s'agit d'une fonction entièrement facultative pour les éleveurs. Il vous sera demandé d'accepter ce changement.

Une fois que je serai passé à l'enregistrement électronique, pourrai-je revenir à l'enregistrement papier ?

Vous devrez contacter la SCÉM pour revenir à l'enregistrement papier.

Vais-je continuer à recevoir une copie papier de mes enregistrements ?

Non. Une fois que vous aurez opté pour le système sans papier, aucun nouveau certificat d'enregistrement ne sera imprimé pour les animaux que vous enregistrez ou qui sont transférés à votre nom.

Mes animaux apparaîtront-ils toujours dans la section « Gérer mon compte » et en ligne dans la rubrique « Rechercher dans le registre » du SCEA ?

Oui. Les informations officielles sur le pedigree de tous les moutons enregistrés dans le livre généalogique de la SCÉM seront toujours disponibles en ligne sur le site web du SCEA.

Comment puis-je obtenir une copie d'un document d'enregistrement ?

Des documents d'enregistrement « non officiels » numériques seront disponibles au format PDF. Vous pourrez y accéder pour tous les moutons que vous possédez via la rubrique « Gérer mon compte » du site web du SCEA. Si vous avez besoin d'une copie papier d'un document d'enregistrement officiel, vous devrez contacter le SCEA. Des frais peuvent s'appliquer.

Vais-je toujours recevoir une facture ?

Oui. Toutes les factures seront envoyées par courrier électronique plutôt que par la poste.

REMARQUE : si le paiement n'est pas reçu, l'enregistrement sera suspendu (c'est-à-dire qu'il ne sera pas visible via « Rechercher dans le registre » ou « Gérer mon compte ») jusqu'à ce que le paiement soit reçu.

Que se passe-t-il si je transfère un animal sans document d'enregistrement physique à une personne qui n'a pas opté pour le système sans papier ?

Si vous transférez un animal à une personne qui n'a pas opté pour le système sans papier, une fois le transfert traité, une copie papier sera délivrée à l'acheteur, sans frais pour le premier acheteur et au prix de 1,75 \$ + taxes par acheteur supplémentaire pour couvrir les frais d'envoi.

Que se passe-t-il si je vends mon animal dans le cadre d'une vente et que je dois fournir un document d'enregistrement ?

La SCÉM et la SCEA collaboreront avec toute organisation organisant une vente d'animaux de race pure afin de proposer un formulaire d'autorisation de transfert qui sera utilisé à la place de la signature au dos du document d'enregistrement. Si vous avez besoin d'une copie de ce formulaire, veuillez contacter la SCÉM.

Puis-je utiliser les fichiers GenOvis/EweManage/EweByte pour soumettre des enregistrements électroniques ?

Oui. Vous pouvez toujours soumettre des enregistrements à l'aide de votre logiciel de gestion de troupeau.